

3 – AGGLOPOLYS: convention relative à l’instruction des autorisations d’urbanisme des communes membres

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d’Agglomération de Blois a créé un service commun chargé de l’instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour le compte des « communes membres » concernées. Une convention avait été signée au 1^{er} juillet 2015. Celle-ci est arrivée à terme.

Madame le Maire propose de reconduire cette convention à compter du 1^{er} janvier 2017.

- ✓ **Les membres du Conseil Municipal décident, à l’unanimité, de reconduire cette convention et d’autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à la signer.**

4 – PLUi HD : information sur les futures réunions

Présentation par M. JAVARY (rétroprojection de documents).

Quatre ateliers thématiques de mars à avril :

**ECONOMIE / HABITAT / MOBILITES / ENVIRONNEMENT,
PASYAGES et PATRIMOINE**

→ 1 journée

→ Objectif de 30 personnes maximum

→ **Élus** (COPIIL et élus communaux référents PLUi) et partenaires

→ Partage du diagnostic, croiser le regard des élus et des personnes ressources et définir les enjeux thématiques

Contenu des ateliers

- **Habitat :**

Thème 1 > l’attractivité du territoire et la production d’une offre diversifiée

Thème 2 > les parcours résidentiels, les équilibres sociologiques et générationnels

Thème 3 > la requalification et la rénovation des logements existants

- **Mobilités :**

Thème 1 > la mobilité sur le territoire : la place de la voiture aujourd’hui et demain

Thème 2 > partage de la voirie pour le territoire et ses habitants

Thème 3 > transport collectif et intermodalité

Contenu des ateliers

- **Économie :**

Thème 1 > le tissu économique local et l'offre en emplois

Thème 2 > les potentialités d'accueil de nouvelles entreprises

Thème 3 > l'organisation de l'offre commerciale et son évolution

- **Environnement, Paysages et Patrimoine :**

Thème 1 > armature paysagère et environnementale

Thème 2 > armature urbaine, urbanisme et consommation d'espace

Thème 3 > la gestion des ressources, des risques et des nuisances

Objectifs des ateliers participatifs

- Expliquer la notion d'enveloppe urbaine définie dans le SCOT
- Définir la trame paysagère et patrimoniale à l'intérieur du tissu bâti
- Valider les éléments de patrimoine architectural et paysager inventoriés qui pourront être préservés, conservés ou restaurés
- Cartographier les éléments de patrimoine naturel et bâti à préserver

Un atelier par commune :

> Antéa assure l'animation de 5 ateliers

> L'équipe projet PLUi HD assure l'animation de 43 ateliers

Organisation

- ½ journée pour chaque atelier participatif (16h-19h30)
- Ouvert aux élus et à la population
- Information : presse locale, affiches en commune, flyers, site internet
- Un temps de balade sur le territoire communal (à pied) et travail en salle mêlant présentations pédagogiques et échanges, contributions du groupe

M. JAVARY indique que la date de la demi-journée participative pour la commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray sera le 13 avril.

Mme le Maire précise qu'un circuit ou un site seront définis. Dix élus souhaitent y participer à ce jour, sachant que cet atelier participatif est ouvert aux élus et administrés mais que les places sont limitées, entre 25 à 30 personnes.

Cette information sera diffusée par le biais du site internet et du Petit Bavard.

5 – FOSSE EAUX PLUVIALES : résultats DDT – Police de l'eau

Suite aux inondations survenues en juin dernier, certains riverains ont souhaité que la mairie procède au curage du fossé des eaux pluviales.

Madame le Maire a sollicité l'avis de la Police de l'Eau et du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse. Elle fait la lecture des réponses reçues.

Après expertise par le service en charge de la Police de l'Eau à la DDT, il s'avère que ce fossé présente les caractéristiques nécessaires pour être considéré comme un cours d'eau (documents présentés lors du Conseil Municipal). La réfection de berges et le curage n'apparaissent pas nécessaires, en conséquence, le dépôt d'un dossier de travaux fera l'objet d'une opposition auprès de la DDT.

Le responsable du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse confirme cette expertise et ajoute que l'entretien de ce type de cours d'eau relève de la responsabilité des propriétaires riverains (qui sont propriétaires jusqu'à la moitié du lit mineur).

Toutefois, la DDT a constaté, au niveau du pont rue des Petits Prés et du ponceau Chemin de la Bouillonnerie vers la passerelle des Grelles que les buses étaient sous-dimensionnées, ce qui constitue des points de blocage au libre écoulement des eaux du cours d'eau. Mais les travaux de curage ou de réfection de berges ne changeront en rien la problématique de l'écoulement de l'eau en cas de forte pluie.

A la fin des lectures des courriers cités ci-dessus par Mme le Maire, Mme NOLIERE s'étonne que pour le pont de la rue de Frileuse il n'y ait aucun problème constaté.

M. CHARRET indique que tous les ponts ont un radier (renforcement des deux côtés du pont). Un nettoyage sera effectué plus régulièrement pour éviter que la végétation ne s'y installe.

Mme NOLIERE a l'impression que le fond du fossé est plus bas que le fond du radier, ce qui génère un problème de stockage d'eau.

M. LEBRASSEUR explique que ça ne stocke que jusqu'à hauteur du radier.

Lors des pluies exceptionnelles, c'est l'exutoire qui n'a pas suffi, l'eau est montée dans le pont et a été stockée sous celui-ci. Ce n'est donc pas un problème du niveau du fossé plus bas que celui du radier.

Mme NOLIERE rétorque que le pont de Frileuse n'est pas très large.

Mme GAVEAU répond qu'il n'est pas large, mais il est beaucoup plus haut que les autres, ce qui compense les choses.

Mme GAVEAU précise que des travaux ne seront pas envisagés sur le pont de la rue de Frileuse mais plutôt sur les ponts ciblés par la Police de l'Eau (pont de la rue des Petits Prés et ponceau de la Bouillonnerie qui ont freiné l'écoulement).

Mme NOLIERE insiste sur le fait que lors de cet épisode pluvieux majeur, ça a bloqué rue de Frileuse

Mme le Maire lui explique qu'en raison du niveau exceptionnel des pluies tombées, tous les cours d'eau et fossés ont été touchés.

Elle rappelle aussi que certaines maisons ont été inondées en raison de l'écoulement de l'eau des champs, d'autres ont vu leur sous-sol inondé par capillarité. Les travaux envisagés ne régleront pas tous les problèmes.


M. LEBRASSEUR ajoute que de toute façon, la Police de l'Eau refusera tous les travaux sur le pont de la rue de Frileuse car ils ont jugé que « cet ouvrage ne constitue pas un point de blocage au libre écoulement des eaux du cours d'eau ».

Mme GAVEAU dit que les ponts ne sont pas dimensionnés pour supporter des pluies centennales.

M. LEBRASSEUR confirme qu'aucun ouvrage n'est dimensionné pour accueillir des pluies centennales ; de même, les ponts d'autoroute pourtant calibrés pour supporter des pluies cinquantennales n'ont pas pu absorber une telle quantité d'eau.

Mme GAVEAU annonce qu'une réunion rassemblant les habitants concernés par les inondations aura lieu le 20 janvier à la Salle des Fêtes.

6 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS

 Commission tourisme, culture, sports et loisirs (M. CAILLAULT le 02/02)

Le camping Val de Loire n'ouvrira pas ses portes en avril, sa réouverture devrait intervenir en juin. Les investissements prévus n'ont pas été faits par le délégataire. Agglopolys va résilier le contrat de DSP avec Récréa pour cause d'irrégularités.

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école élémentaire pourrait subir une fermeture de classe pour la rentrée prochaine (le lendemain du Conseil Municipal, le directeur de l'école élémentaire nous informait que l'école de St-Sulpice n'était plus concernée par cette éventuelle fermeture).

- L'équipe des enseignants des deux écoles remercient les membres du Conseil Municipal pour les subventions allouées.

- Le Service Enfance Jeunesse a été contrôlé par la CAF (finances). Le résultat est positif, très bon retour.

- La cérémonie du 19 mars sera organisée devant le monument aux morts à 9h30.

* M. CHARRET informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le 23 janvier courant, le Président de la Fédération Départementale de Pêche, M. Serge SAVINEAUX pour signer une convention amiable de droit de pêche d'une durée de 8 ans.

Cette convention donnera l'autorisation aux administrés d'autres communes de venir pêcher à St-Sulpice. Les enfants des écoles pourront également venir sur le site. Des contrôles seront effectués par des gardes fédéraux.

Plusieurs tarifs seront proposés, les cartes de pêche peuvent être achetées, au plus près de St-Sulpice, chez Décathlon.

Lorsque la Mairie organisera sa journée découverte, la Fédération sera présente.

✖ M. JAVARY indique aux membres du Conseil Municipal que l'éclairage public a été implanté à la Derlotterie, il manque le passage du Consuel pour valider les travaux (1 mois de délai).

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 6 mars 2017
à 20h00

Commission des Finances : le 20 mars à 18h30

Vote du Budget : le 27 mars à 20h00